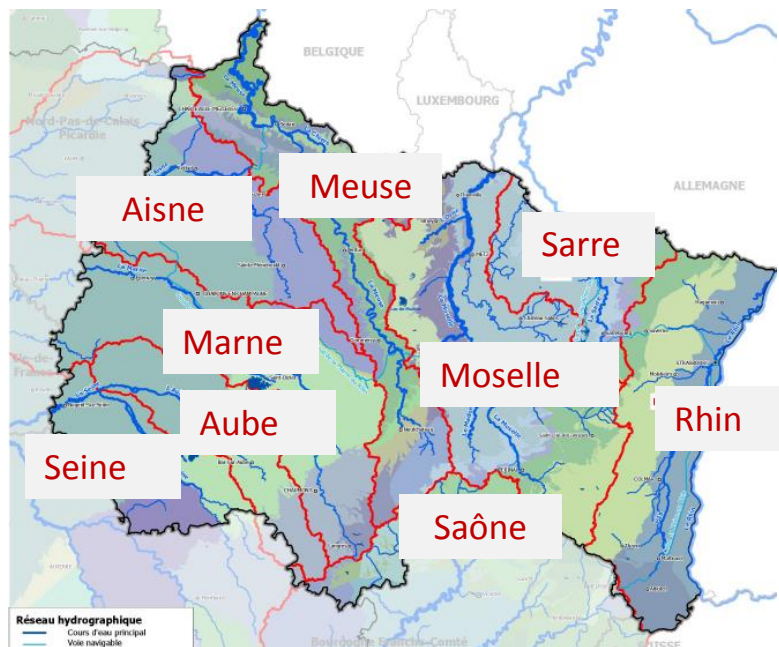


Politique Régionale

Eaux et Milieux Aquatiques



Des enjeux majeurs pour la Région Grand Est



Position de château d'eau à l'amont des principaux fleuves => Responsabilité (qualité, crue, étiage)



Lac-réservoir du Der, plus grand lac artificiel de France



Ouvrage sur l'Ill régionale – Protection de Strasbourg contre les crues – Erstein

4 objectifs :

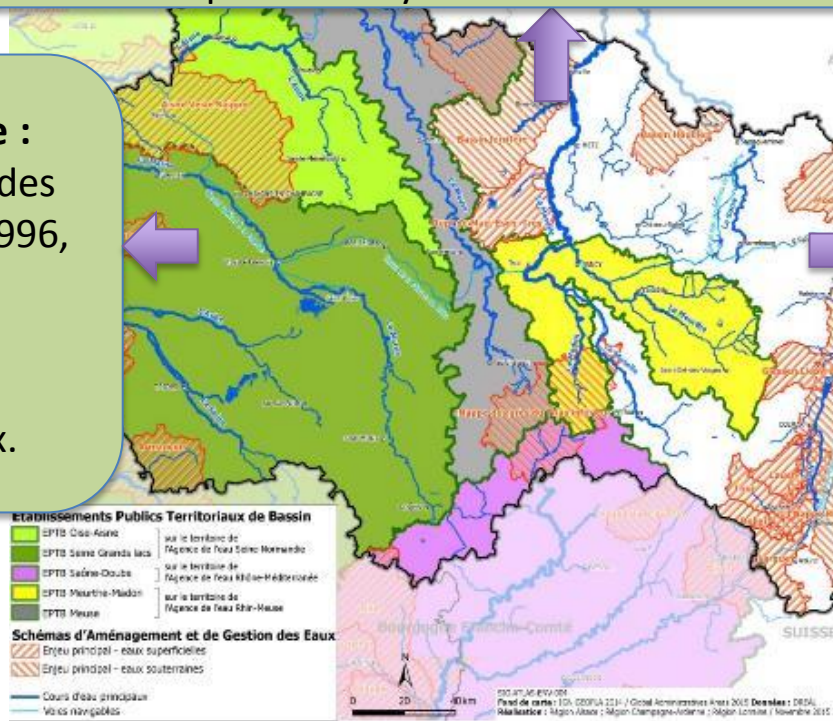
- Reconquête de la qualité des **eaux souterraines pour la production d'eau potable**
- **Gestion des inondations** : 24% des communes, principales agglomérations, 15 territoires prioritaires (TRI)
- **Restauration des milieux aquatiques** et leurs services rendus (épuration, expansion de crue, soutien d'étiage, agriculture, activités récréatives ...)
- **Développement économique** des usages liés à l'eau (hydroélectricité, irrigation, tourisme/transport fluvial ...)

Des implications historiques :

Lorraine : Portage SAGE bassin ferrifère, appui bassin houiller et Grès Trias Inférieur (Vittel), programme AEP après mines, coopération transfrontalière Moselle, membre fondateur EPAMA, pôle de compétitivité Hydreos.

Champagne-Ardenne : Politique prévention des inondations depuis 1996, membre fondateur EPAMA, projets transfrontaliers, équipements fluviaux.

Alsace : Protection de la nappe phréatique rhénane depuis 1990, portage SAGE III Nappe Rhin, projet transfrontalier sur le Rhin, propriété et gestion en régie de l'III domaniale, Ecole d'ingénieurs ENGEEES.



La Région est compétente en matière d'eau au titre :

- **De ses compétences** aménagement du territoire (inondations), développement économique (usages de l'eau), biodiversité
- **Des missions hors GEMAPI** : eaux souterraines, ouvrages hydrauliques, hydroélectricité, eaux pluviales
- **De sa propriété du domaine public fluvial de l'III** (220 km, 78 ouvrages de Colmar à Strasbourg).

... dans un contexte en pleine mutation :

- **Réglementaire** : GEMAPI, Loi NOTRÉ, désengagement des Départements, Directives inondations et cadre sur l'eau
- **Adaptation au changement climatique** (réchauffement des eaux, amplification des sécheresses/inondations)

... Justifiant une politique régionale volontariste, ambitieuse et ciblée sur :

- **Les territoires d'interventions historiques de la Région** : bassins ferrifère et houiller, Ill, nappe rhénane, grès vosgiens ;
- **Les territoires à enjeux supra-départementaux ou transfrontaliers** : Seine, Meuse, Moselle, Rhin, nappe de la craie ;

- **Poids politique à l'échelle des grands bassins versants** : solidarité amont/aval, maîtrise d'ouvrage régionale de projets structurants
- **Objectif : Concrétisation des projets ...**

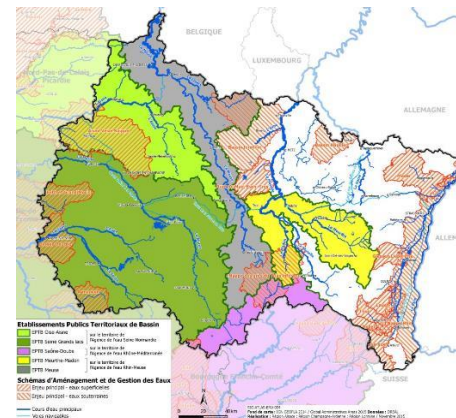
7 axes d'intervention :

1. Appuyer la gouvernance et la maîtrise d'ouvrage (0,28M€)

- **Prise de la compétence animation/coordination** (Loi NOTRé)

=> 2ème Région après la Bretagne

- **Structuration de la maîtrise d'ouvrage sur les grands axes**
- **Portage des SAGE** bassin ferrifère, houiller et Ill-nappe-Rhin



2 leviers d'actions : SAGE et EPTB



Inondations Charleville-Mézières 1995

2. Concrétiser les travaux de prévention des inondations (1,4M€)

- Harmonisation de l'aide aux Plans d'actions et de prévention des inondations (5% à 20%) => **Priorité au ralentissement des écoulements, infiltration, réduction de la vulnérabilité**

3. Reconquérir la qualité des eaux pour l'alimentation en eau potable des générations futures (0,9M€)

- **Elargissement de la démarche zéro pesticide communale** => **priorité sur les captages, communication à l'habitant**
- Poursuite des **réseaux de surveillance**
- Appui de **projets pilotes** de réduction des pollutions diffuses



80% de la population alsacienne alimentée en eau potable par la nappe phréatique rhénane

4. Restaurer les milieux aquatiques (0,70M€)

- Aide aux **travaux de restauration de cours d'eau** : patrimoine hydraulique, fossés, zones tampons...



Boucle de la Meuse à Monthermé

5. Développer les usages économiques (0,6M€)

- **Appel à projets Région-Agences** : « Eau et territoire »
Barrages, cours d'eau en agglomération : équipements récréatifs, navigation, biodiversité, hydroélectricité ...
- **Elargissement de l'aide à l'hydroélectricité**



Rivière d'eaux vives - Huningue



Turbines hydroélectriques compatibles avec le franchissement des poissons

6. Faire de l'III le territoire pilote des actions régionales (3M€)

- Gestion en régie => matériel et ingénierie
- **Schéma de gestion de l'III (19M€, 2014-2024)**



Restauration du barrage de la Steinsau : Protection contre les crues, passe à poisson, canoés, hydroélectricité



7. Relancer les projets transfrontaliers (0,20M€) :

- **Sur la Meuse, Moselle, Rhin, bassins miniers** (pollutions, géothermie, réchauffement des eaux, écrêtement des crues ...)

6 pays sur les bassins versants de la Meuse, Moselle et du Rhin

- ✓ Budget annuel moyen de **7M€**
- ✓ **Partenariat renforcé avec les Agences de l'eau => contrat-cadre en 2017**
- ✓ **Effet levier** du financement régional pour lever fonds Barnier/FEDER
- ✓ **Travaux principalement en zones Rurales** : emplois locaux et développement économique (agriculture, patrimoine hydraulique, environnement, tourisme, hydroélectricité,) => Pacte pour la ruralité

Les Appels à Manifestation d'Intérêt :

- **l'AMI Eau et Territoire, aménagements hydrauliques multifonctions (45 projets, 26 retenus, 4,5M€)**

Développer des projets de territoire autour de la **restauration écologique** des rivières, en y associant des **usages économiques, récréatifs ou sociaux**.

- **l'AMI Trame Verte et Bleue, en faveur de la biodiversité (102 projets, 4,6M€)**

Développer des projets globaux de **préservation et de reconquête des trames vertes et bleues**, en y associant plusieurs partenaires.

- **l'AMI Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau (67 projets, 42 retenus, 4,2M€)**

Soutenir les filières de production agricole sans ou à **bas niveau d'impact** sur la ressource en eau.

Partenariat :



Prise de la compétence animation-concertation dans le domaine des eaux souterraines et de surface (Loi NOTRé L211-7 A12)

- Ciblée sur les aquifères et bassins d'intérêt **régionaux, supra-départementaux et/ou transfrontaliers**.
- **Compétence partagée**, en complément et en **appui aux initiatives locales** → **pas de substitution aux acteurs locaux** (EPTB, SM, EPCI ...) et en coordination avec les Comités de Bassin.

➤ Pour :

1. Poursuivre l'action régionale (SAGE, aides...)

2. Faciliter la coordination à l'échelle régionale

(travail inter-EPTB et inter-SAGE, partenariat Agences de l'Eau, AMI ...)

3. Assurer le décloisonnement des politiques de gestion de l'eau (énergie,

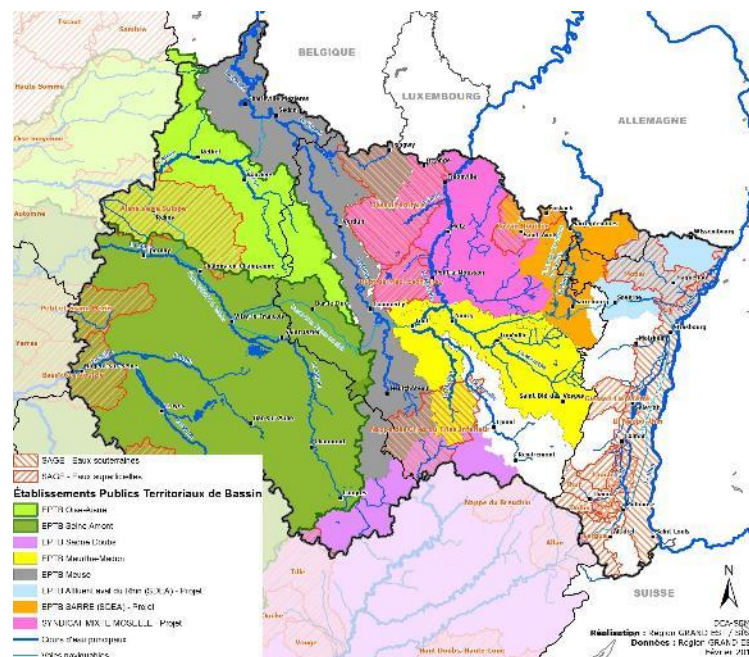
aménagement, agriculture, transports,

économie , biodiversité ...)

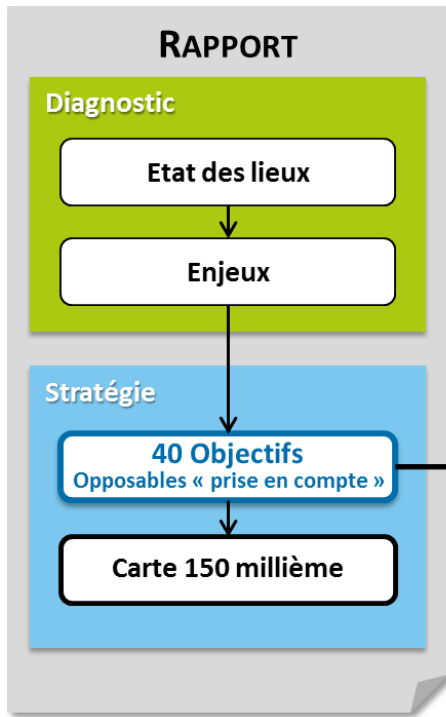
=> Enjeu eau SRADDET, CC

4. Inciter à la maîtrise d'ouvrage sur les grands bassins versants et aquifères

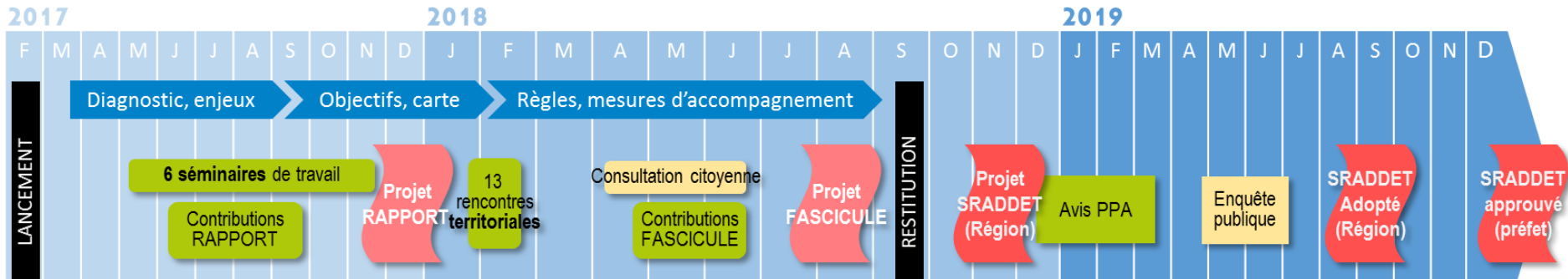
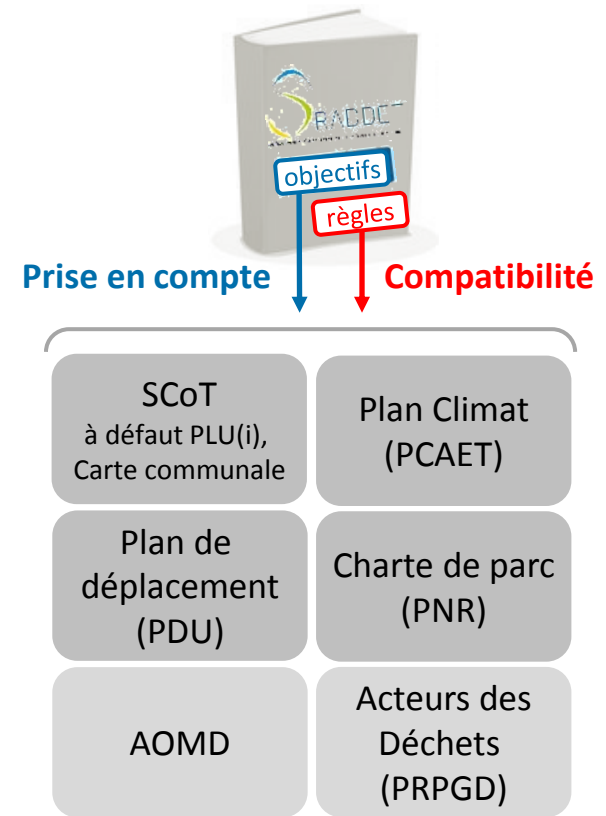
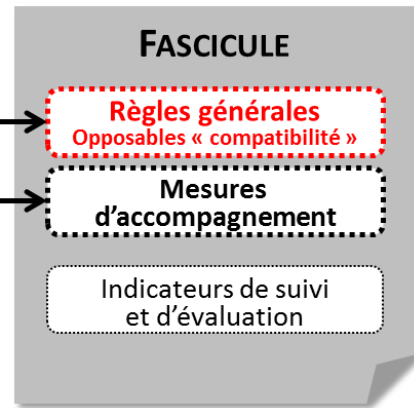
➤ **Décret interministériel n° 2018-494 du 19 juin 2018**



Le SRADDET : un outil transversal pour l'aménagement du territoire, l'eau et la biodiversité



Les règles et leurs mesures d'accompagnement déclinent les 40 objectifs pour leur **mise en œuvre opérationnelle**



Proposition de stratégie revisitée

Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires

Transition écologique et énergétique

Choisir un modèle énergétique durable

- 1 Devenir une région à énergie positive et bas-carbone
- 2 Rénover le bâti
- 3 Rechercher l'efficacité procédés
- 4 Développer les énergies renouvelables
- 5 Adapter les réseaux d'énergie

Intégrer le patrimoine naturel dans le développement

- 6 Préserver le patrimoine naturel
- 7 Reconquérir la Trame verte et bleue
- 8 Développer des agricultures durables
- 9 Valoriser la ressource en bois
- 10 Améliorer la gestion de l'eau
- 11 Economiser le foncier

Vivre les territoires autrement

- 12 Généraliser l'urbanisme durable
- 13 Développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles
- 14 Reconquérir les friches
- 15 Améliorer la qualité de l'air
- 16 Réduire et valoriser les déchets
- 17 Promouvoir l'économie circulaire

Gommer toutes frontières pour un espace européen connecté

Organisation et coopération inter-territoriale, interrégionale et transfrontalière

Connecter les territoires au-delà des frontières

- 18 Connecter tous les territoires au très haut débit
- 19 Gommer les effets frontière et s'ouvrir à 360°
- 20 Devenir une référence en logistique multimodale

« Solidariser » les territoires

- 21 Consolider l'armature urbaine qui structure les territoires
- 22 Moderniser les infrastructures de transport tout mode
- 23 Rechercher les coopération et l'expérimentation
- 24 Améliorer les gouvernances

Habiter et structurer les territoires

- 25 Adapter l'habitat aux modes de vie
- 26 Rechercher l'égalité d'accès aux services
- 27 Renforcer l'économie locale
- 28 Développer le tourisme

En conclusion

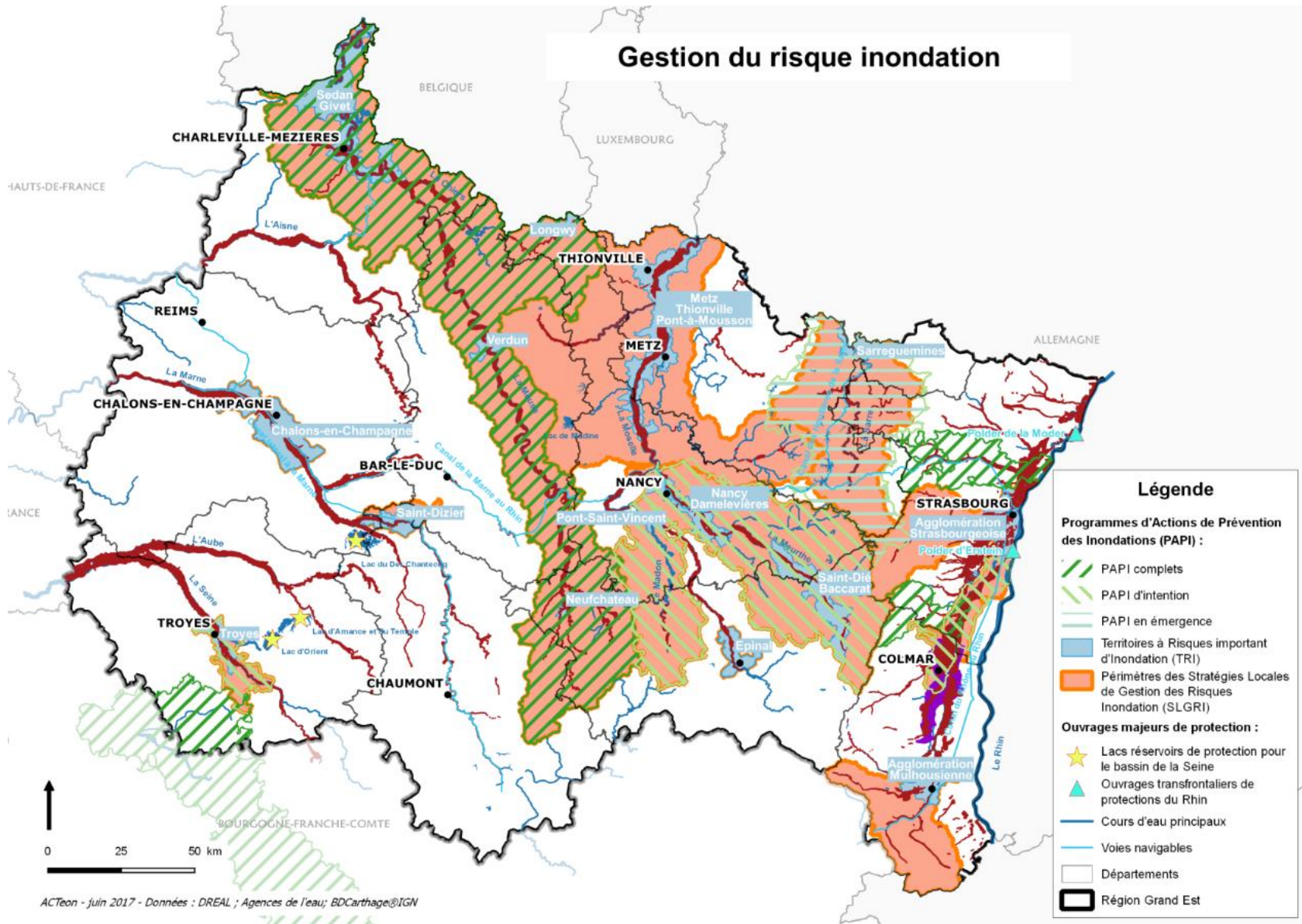
- 29 Améliorer la connaissance, sensibiliser et impliquer le citoyens
- 30 Véhiculer collectivement une image positive du Grand Est

FOCUS SUR LA PREVENTION DU RISQUE INONDATION

Le risque Inondation, un enjeu majeur pour la région :

- **¼ des communes**, dont les principales agglomérations, et plus de 9 % de la population concernés par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), soit **500 000 personnes** ;
- **3 lacs-réservoirs** de protection de Paris contre les crues de la Seine ;
- en application de la Directive européenne Inondations, **15 Territoires à Risque important d'Inondation (TRI)** ont été définis, représentant 28 % de la population située en zone inondable ;
- 15 TRI couverts par **10 Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)** fixant des objectifs et dispositions à mettre en oeuvre sur 6 ans ;
- **9 Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** déjà labellisés, pour une gestion intégrée du risque ;
- **5 Plans de Submersions Rapides (PSR)** pour la mise en sécurité des ouvrages ou l'augmentation des niveaux de protection.

Gestion du risque inondation



INTERVENTION REGIONALE VIA LE DISPOSITIF « PREVENTION ET GESTION INTEGREE DES INONDATIONS »

Objectifs :

- Soutenir les travaux d'investissements pour réduire les dommages causés aux personnes et aux biens par les inondations
- Priorité aux travaux « amont » de ralentissement des écoulements, d'infiltration et de réduction de la vulnérabilité



Conditions :

- Opérations s'inscrivant dans un CPER/CPIER, un PAPI, un PSR ou toute autre démarche intégrée de prévention des inondations (analyse globale)
- A une échelle hydrographique cohérente (bassin, sous-bassin)
- Dépenses d'investissement (études préalables aux travaux, travaux)

Bénéficiaires : communes et groupements de communes, EPTB, syndicats mixtes ouverts ou fermés, établissements publics, associations ...

Taux :

Axes d'intervention	Taux maximal
Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	10 %
Surveillance et prévision des crues	5 %
Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	10 %
Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	20 %
Ralentissement des écoulements (dont ralentissement des ruissellements/coulées de boues)	20 %
Ouvrages hydrauliques de protection	10 %

sur dépenses éligibles HT (ou TTC si non récupération de TVA).

80 % d'aides publiques hors autofinancement. Déplafonnement possible jusqu'à 90 % pour tout projet inclus dans un CPER/CPIER.

Vos interlocuteurs pour ce dispositif :

➤ **Axe Rhin-Sarre (site de Strasbourg) :**

Marie-Dominique PARANIER – 03 88 15 38 62

marie-dominique.paranier@grandest.fr

➤ **Axe Meuse-Moselle-Saône (site de Metz) :**

Francis VOGIN et Camille BARTHE

03 87 33 67 65 - 03 87 33 67 62

francis.vogin@grandest.fr camille.barthe@grandest.fr

➤ **Axe Seine-Marne-Aisne (site de Châlons-en-Champagne) :**

Sophie PAYER – 03 26 70 31 68

sophie.payer@grandest.fr

**INTERVENTION REGIONALE VIA LE FEDER PROGRAMME
OPERATIONNEL EN CHAMPAGNE-ARDENNE
2014-2020
Prévention des inondations**

**OS 4.1 - Réduire la
vulnérabilité des
territoires aux
inondations**

**Fiche action 4.1.1 – SA 1 : Etudes visant a réduire
durablement l'aléa inondation**

Fiche action 4.1.1 – SA 2 : Investissements

Études visant à réduire durablement l'aléa inondation

Types de projet

- Etudes préalables d'amélioration de la connaissance
- Etudes diagnostics des services et des acteurs économiques
- Etudes de définition de projets

Critères de sélection

- Action conforme au Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI)
- Action s'inscrivant dans le périmètre de la stratégie d'un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI)
- Opérations coordonnées à l'échelle d'un EPTB
- **Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations**

Enveloppe 2 M€

Taux max de
FEDER 50%

Autofinancement
minimum de 20%

Prévention des inondations : opérations d'investissement

Types de projet

Programmes d'actions intégrés visant à réduire durablement l'aléa inondation et/ou la vulnérabilité et à préserver la fonctionnalité des milieux :

- Etudes et travaux de zones de ralentissement dynamique des crues, de restauration ou d'aménagement de zones d'expansion des crues
- Etudes et travaux d'amélioration des écoulements dans les zones urbanisées
- Etudes et travaux visant à améliorer la résilience :
 - Opérations de réduction de la vulnérabilité des réseaux, des activités économiques, des services publics
 - Actions d'information, de sensibilisation et de pédagogie à destination du public, des élus et des acteurs économiques pour favoriser la prise en compte du risque
 - Réalisation de plans de continuité d'activité et de service

Critères de sélection

- Action conforme au Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI)
- Action s'inscrivant dans le périmètre de la stratégie d'un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI)
- Travaux dont les études ont été financées par le FEDER 2007-2013
- Opérations coordonnées à l'échelle d'un EPTB
- **Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations**

Enveloppe 5,887 M€

Taux max de
FEDER 50%

Autofinancement
minimum de 20%

Votre interlocuteur pour le FEDER Champagne-Ardenne :

Elise MORINEAU – 03 26 70 89 79
elise.morineau@grandest.fr

**INTERVENTION REGIONALE VIA LE FEDER PROGRAMME
OPERATIONNEL EN LORRAINE**

2014-2020

Dispositif 45B – Lutte contre les inondations

Travaux visant à réduire durablement l'aléa inondation

Types de projet

- Découverte d'ouvrages
- Zones de ralentissement dynamique des crues, construction ou restauration de digues, construction et mise en place de protections localisées, mise en place de bassins de rétention,
- Travaux d'aménagement: dispositifs mis en place pour créer des zones d'expansion de crue
- Travaux d'aménagement: renaturation, plantation d'arbres, réaménagement de l'ancien lit du cours d'eau (méandrage)
- Pose de repères de crues

Critères de sélection

- Opérations coordonnées à l'échelle d'un EPTB. Bassins éligibles: Meuse, Meurthe-Madon
- Démarche globale de réduction de l'exposition aux risques des populations et des activités économiques / renforcement de la résilience aux catastrophes
- **Indicateur: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations**

Taux max de
FEDER 60%

Votre interlocuteur pour le FEDER Lorraine :

Dominique DEFRENE – 03 87 33 67 00
dominique.defrene@grandest.fr

Merci pour votre attention...

<https://www.grandest.fr/aides>

